

Communiqués

Service civique

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, en partenariat avec le Bureau d'Information Jeunesse de l'île d'Oléron, organise un moment d'information et de rencontre avec les structures du territoire proposant des missions vendredi 29 septembre, de 14 à 17 heures, Maison des initiatives et des services, 24 rue Dubois Meynardie à Marennes. Pour tous renseignements vous pouvez contacter le Bureau Information Jeunesse au 05 46 76 63 07 ou par mail a.courturier@cde-oleron.fr

Dévasage

Le port ostréicole de Marennes va faire l'objet d'un dévasage qui se déroulera en 2 étapes : du 4 au 10 octobre et du 16 au 23 octobre. Le port ne sera donc pas accessible durant ces périodes. Cette intervention sera réalisée par le rotodévasateur du Département de la Charente-Maritime.

Une réunion préparatoire a réuni le 12 septembre dernier, les représentants de la DDTM, du CRC, du Département, de la commune et des ostréiculteurs qui, sur la base de la bonne qualité des résultats d'analyse des sédiments, ont approuvé la réalisation de ce dévasage.

Votre communiqué dans cette page
info@le-littoral.com

Votre Journal

Pour contacter la rédaction
redaction@le-littoral.com
05 46 85 15 42
Journaliste
David Labardin
Port. 07 86 83 03 63

Correspondant local de presse
secteur Bassin de Marennes
Gérard Raybaud
gerardraybaud17@hotmail.com
05 46 85 60 52

Marennes

Une nouvelle taxe, 13€ pour une famille "moyenne"

Dévolue à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, la nouvelle taxe "Gemapi" va s'appliquer à tous les foyers, sans possibilité d'exonération.

Comme toutes les autres collectivités, la communauté de communes du bassin de Marennes intégrera bientôt la nouvelle compétence Gemapi. À partir du 1^{er} janvier 2018⁽¹⁾, il faudra gérer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Mais pour financer ces actions, la loi autorise une nouvelle taxe, et rares sont les collectivités qui pourront s'en passer. Mercredi, en conseil communautaire, le sujet a animé les débats.

Propriétaires et locataires, pas d'exonérations

Sachant que le budget prévisionnel annonce des dépenses de l'ordre de 258 481 € en 2018 (principalement des études et du personnel), la Cdc, une fois les diverses subventions déduites, devra lever 142 403 € grâce à cette nouvelle taxe. Elle sera répartie par les services fiscaux entre la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti, et sur la cotisation foncière des entreprises. À titre d'exemple, un foyer de quatre personnes propriétaire d'une maison "moyenne" paiera un surcoût de 13 € par an.

Mais attention : ceux qui profiteront des futures exonérations de la taxe d'habitation ne passeront pas entre les mailles du filet. La facture leur sera quand même adressée. Pour les propriétaires, le montant va varier en fonction de la valeur du foncier. Et comme le soulignait Jean-Marie Petit, maire



Mickaël Vallet et les élus communautaires, contraints d'accepter la compétence Gemapi, ont validé la levée d'une nouvelle taxe. © D.L.

de Hiers-Brouage, "les vacanciers, s'ils sont propriétaires, devront eux aussi payer comme tout le monde".

"Ça ne me fait pas plaisir non plus d'annoncer ça..."

Reste que la perspective de faire payer les administrés n'a pas plu à tout le monde, notamment à trois élus du Gua qui ont décidé de voter contre. "Le problème, c'est qu'on ne peut pas faire payer les propriétaires qui n'entretiennent pas leurs marais. Quand rien n'est fait, c'est à la communauté de communes de faire les travaux, et tout le monde doit payer alors que les foyers sont déjà asphyxiés

par les taxes. Les propriétaires en question, eux, ne payeront pas plus que les autres", s'indignait Patrice Brouhard, le maire du Gua. Jean-Marie Petit réagissait alors : "Ça ne me fait pas plaisir non plus d'annoncer ça à mes concitoyens, mais nous n'avons pas le choix." Et Patrice Brouhard d'ajouter : "La population n'est même pas au courant, vous allez voir les réactions..."

Au sujet des propriétaires de marais récalcitrants, le président de la Cdc, Mickaël Vallet, a concédé qu'il s'agissait là d'un "vrai problème". Un travail de fond que le

président de la communauté de communes entend mener avec les parlementaires pour faire changer la loi. "Il y a 200 ans, si le sous-préfet Le Terme a su faire bouger les choses en réalisant un règlement qui est toujours en vigueur aujourd'hui, on peut espérer que notre situation particulière sera considérée", ajoutait Mickaël Vallet. ■

David Labardin

(1) Certaines collectivités ont néanmoins décidé de prendre la compétence de façon anticipée. Comme la Cdc du bassin de Marennes, au printemps, mais la délibération a été annulée en raison d'un problème de procédure.

La solitude, ça n'existe plus

Paus'évasion permet d'aller à la rencontre des autres pour sortir de l'isolement.

Rencontre, convivialité, épanouissement, échange, sympathie, autant de mots qui pour certains ne veulent plus rien dire. C'est justement pour eux que Paus'évasion organise des stages de bonne humeur lors de goûters, d'activités ou de sorties. Tel est le but de ce groupe qui va s'efforcer de lui-même pour repousser la solitude, les difficultés passagères, les angoisses provoquées par des soucis de santé, le repli sur soi ou l'isolement. Les problèmes de mobilité, soit après un accident ou tout simplement par manque de moyen de locomotion, n'en sont plus puisque les bénévoles de Paus'évasion se proposent d'aller chercher à leur domicile les candidats aux rencontres ou bien d'organiser chez eux des visites de convivialité.

Cette action est soutenue par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Marennes et s'adresse à tous ceux, quels que soient leur âge et leur parcours de vie, qui souhaitent sortir de la spirale solitude-isolement-repli sur soi. Ils pourront retrouver la joie de vivre dans le respect mutuel des différences et du caractère de chacun. Le premier pas, le plus difficile, sera fait avec l'aide des bénévoles qui organisent, dans ce but, des goûters-rencontre un jeudi sur deux. Prochaine rencontre jeudi 5 octobre. ■

G.R.

An. Centre d'animation et de loisirs (salle polyvalente) de Marennes le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois à partir de 14 h 30.

Gratuit.

Renseignements 05 46 85 78 53 (CCAS) ou 05 46 85 11 57.

La maison de retraite s'affiche

Tradition et modernité règnent à l'Ehpad où l'atelier plantes a précédé l'exposition de photographies.

L'association Équinoxe et le Collectif des familles, amis et résidents de l'Ehpad de Marennes sont les deux associations qui suivent et soutiennent les résidents et participent à l'animation de l'établissement. Avec le personnel et l'animateur de l'Ehpad, ils sont à l'initiative de l'atelier plantes qui a remporté un vif succès le 14 septembre. Les résidents de toutes les unités ont pu, pour leur plus grand bonheur, toucher la terre pour rempoter des plantes afin d'égayer les locaux. De belles plantes dans de grands pots jalonnent maintenant les couloirs et cet atelier a de plus revêtu un caractère écologique dans l'air du temps. En effet, les résidents ont utilisé pour redonner vie à ces plantes le compost produit par l'établissement et ont ainsi allié leur plaisir à un geste citoyen.

L'Ehpad Dubois-Meynardie,



L'atelier plantes a utilisé le compost produit dans l'EHPAD. © D.R.

soucieux de renforcer le lien intergénérationnel et l'intégration des résidents à la vie de la région, accueille aussi une exposition photo. Les membres du club Images de La Tremblade y ont accroché leurs photographies le 16 septembre et elles pourront être admirées jusqu'au 28 octobre. Une trentaine

de cadres représentent des paysages, animaux et monuments de la région vus par des artistes photographes amateurs. Grâce à cette exposition, l'Ehpad renforce son ouverture sur l'extérieur et les résidents s'affirment, si besoin était, comme citoyens actifs. ■ G.R.
www.imageslatremblade.fr